

Procès-Verbal sommaire de l'Assemblée Générale du Mercredi 6 juillet 2016

Date de convocation : 22 juin 2016

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 6 juillet à 17h30 s'est tenue l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Lucien PIOVANO, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 juin.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): M. CIMARELLI, M. PARTHENAY, M. PIOVANO, M. SCHREINER, Mme TORNAMBE, M. VAN RIJSWIJCK, Mme VIDAL

Absents excusés: M. ARIES, M. BONNET (procuration donnée à M. PARTHENAY), M. CASONI, M. CODELLO (procuration donnée à M. SCHREINER), M. FELTEN (procuration donnée à Mme VIDAL), Mme FATTORELLI, Mme FRIIO, Mme GUILLOTIN (procuration donnée à M. PIOVANO), M. KLEIN, M. LEONARD, M. PERRIN et Mme SCHWEICH

Présents sans voix délibérative : Mme CAMPS, M. CIRELLI, Mme HABAY-LÊ et Mme VUIDEL

Le Président, Lucien PIOVANO, ouvre la séance à 17h40 et passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour des instances décisionnelles

DAG2016-03-01: Installation de nouveaux membres du GECT Alzette Belval et Mise à jour des instances décisionnelles

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité INSTALLE Mme KIRCHHOFF dans ses fonctions et MET A JOUR la formation de l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval comme suit :

	voix	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ville d'Esch sur Alzette	2	M Daniel CODELLO	Mme Astrid FREIS
Commune de Mondercange	2	Mme Christine SCHWEICH	M John VAN RIJSWIJCK
Commune de Sanem	2	Mme Myriam CECCHETTI	Mme Nadine TORNAMBE
Commune de Schifflange	2	M Roland SCHREINER	M Paul WEIMERSKIRCH
Etat luxembourgeois	2	M. François BAUSCH	Mme Marie-Josée VIDAL
Etat luxembourgeois	2	Mme Corinne CAHEN	M Jean-Claude FELTEN
Etat luxembourgeois	2	M Pierre GRAMEGNA	M Etienne REUTER
Etat luxembourgeois	2	M Dan KERSCH	M Rizo AGOVIC
CCPHVA	1	M Lucien PIOVANO	M Gilbert KAISER
CCPHVA	1	M Alain CASONI	M Alain GENTILUCCI
CCPHVA	1	Mme Marie-Rose FRIIO	Mme Viviane FATTORELLI
CCPHVA	1	M André PARTHENAY	M Daniel CIMARELLI
CD54	3	M Christian ARIES	M Mathieu KLEIN

CD57	3	M Patrick WEITEN	
Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine	3	Mme Véronique GUILLLOTIN	M Edouard JACQUE
Etat français	3	M Thierry BONNET	Mme Martine KIRCHHOFF

2. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 mars 2016

DAG2016-03-02 de l'Assemblée Générale du 06/07/2016 : Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 22 mars 2016

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2016.

3. Création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet (10h/semaine)

DAG2016-03-03 de l'Assemblée Générale du 06/07/2016 : Création d'un emploi de rédacteur à temps non complet

CONSIDERANT l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
CONSIDERANT la consolidation du fonctionnement du GECT Alzette Belval en matière de ressources humaines,

L'Assemblée Générale:

- CREE un emploi de Rédacteur à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires soit 10 /35ème pour effectuer les missions de collaborateur administratif et comptable du GECT Alzette Belval à compter du 1er septembre 2016.
- INDIQUE que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de Rédacteur.
- PRECISE que si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.
- MODIFIE le tableau des effectifs.
- AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à prendre les décisions nécessaires.
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2016 et suivants.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président concernant cette affaire.

4. Communication des décisions prises par le Bureau

DAG2016-03-04 de l'Assemblée Générale du 06/07/2016 : Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée Générale PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2016-07	Bureau du 08/06/2016	Validation du compte-rendu du bureau du mercredi 22 mars 2016
DB2016-08	Bureau du 08/06/2016	Attestation de financement sur fonds propres du projet «Alzette Belval, vivons ensemble ! » dans le cadre d'INTERREG VA Grande Région 2014-2020
DB2016-09	Bureau du 08/06/2016	Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité
DB2016-10	Bureau du 08/06/2016	Course transfrontalière - prise en charge des frais

La réunion s'achève à 18h30, M. PIOVANO remercie les personnes présentes et clôt la séance.